

**VOLET « CONSOMMATION
D'ESPACE »**

ETAT DES LIEUX

La Loi « Climat et Résilience »

- La Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant « lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » explicite un objectif national :

« Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date. »

Cet objectif d'artificialisation doit être transcrit dans le SDRIF, puis territorialisé dans le SCoT en compatibilité avec le SDRIF.

- Mais, pour le premier « palier » décennal (2021/2030), l'artificialisation sera exprimée par une analyse de la consommation d'espace « naturels, agricoles et forestiers » (NAF) selon les modalités antérieures.
- On trouvera dans ce volet « consommation d'espace » du diagnostic les éléments permettant une analyse de la consommation d'espace passée du Sud-Yvelines.

Une consommation d'espace non négligeable, liée surtout à l'habitat

- Dans le cadre de l'Observatoire de l'Artificialisation, le CEREMA réalise une analyse nationale de la consommation d'espace, qui permet des comparaisons à toutes les échelles.
- La consommation d'espace selon le CEREMA a été de 197,2 hectares de 2010 à 2020 pour le Sud-Yvelines, dont 66 % pour l'habitat et 28 % pour l'activité.
- Cette consommation a été « en dents de scie » et a plutôt été plus élevée dans les années 2018/2020, avec une moyenne annuelle de 28/29 hectares.

Définition de la consommation d'espace selon le CEREMA :

La consommation d'espaces est définie par la loi « Climat et résilience » (article 194) : « la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ».

La consommation d'espace est mesurée par le CEREMA à l'aide de chiffres annuels, et à une maille parcellaire et selon une méthodologie homogène sur le territoire national, à partir des fichiers fonciers, auxquels est appliqué un traitement spécifique en trois étapes :

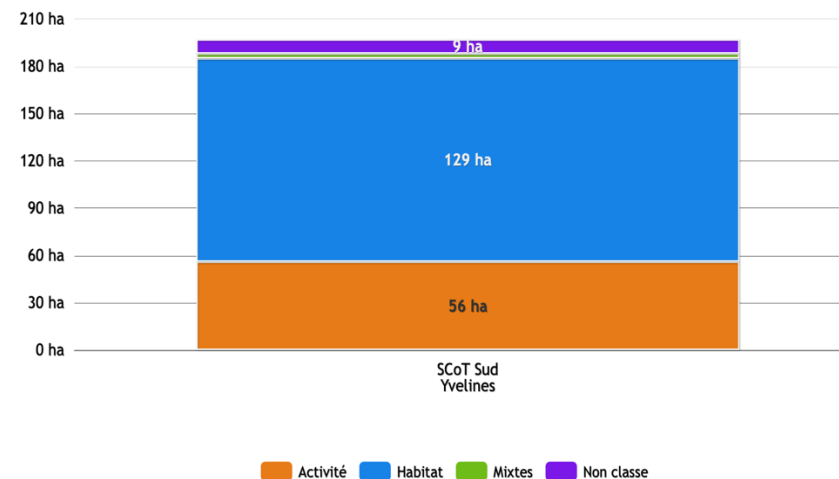
1 – Dans un premier temps, pour tous les millésimes, on classe chaque parcelle des Fichiers fonciers, selon son caractère artificialisé ou non. Ensuite, si elle est artificialisée, il est précisé son usage (habitat, activité ou mixte).

2 – Un historique des parcelles est créé en utilisant l'échelle de l'ilot, c'est -à-dire un agrégat de parcelle(s) stable sur l'intégralité des millésimes.

3 – A partir de ces deux éléments, la donnée contenant la filiation des parcelles ainsi que leur usage permet de calculer les flux d'artificialisation.

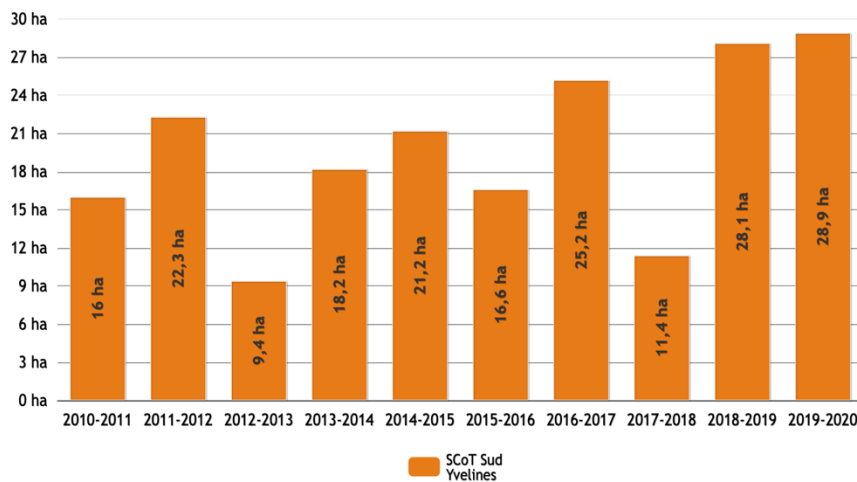
Consommation d'espace de 2010 à 2020 par type :

Source : Cerema 2022



Consommation d'espace pour chaque année de 2010 à 2020 :

Source : Cerema 2022



SCoT Sud Yvelines - CEREMA - Consommation d'espace

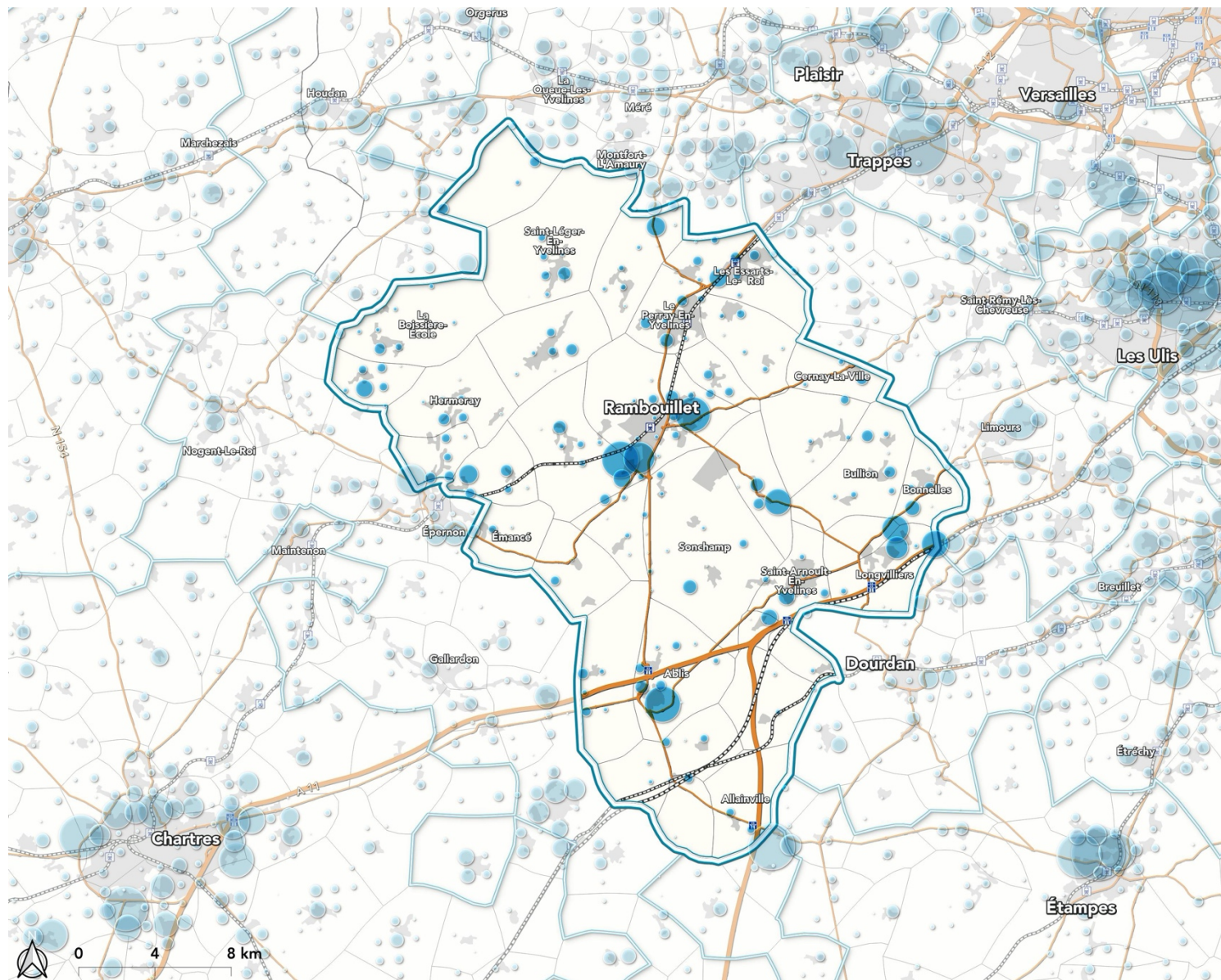
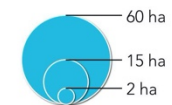
Territoire	Artificialisation totale - 2010-2020	Artificialisation - Activité - 2010-2020	Artificialisation - Habitat - 2010-2020	Artificialisation - Mixte - 2010-2020	Artificialisation - Inconnu - 2010-2020
Ablis	20,2	3,1	17,1	0,0	0,0
Allainville	1,5	0,0	0,0	0,0	1,5
Auffargis	2,0	0,0	1,9	0,0	0,1
Boinville-le-Gaillard	1,8	0,9	0,9	0,0	0,0
Bonnelles	3,0	1,8	0,3	0,0	0,9
Bullion	6,5	1,7	4,3	0,4	0,1
Cernay-la-Ville	2,0	0,0	1,7	0,0	0,3
Clairefontaine-en-Yvelines	11,2	0,0	11,2	0,0	0,0
Émancé	2,5	0,0	2,5	0,0	0,0
Gambaiseuil	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0
Gazeran	33,9	27,1	2,4	0,5	3,9
Hermeray	3,6	0,3	3,1	0,1	0,1
La Boissière-École	3,9	0,6	3,3	0,0	0,1
La Celle-les-Bordes	1,5	0,9	0,6	0,0	0,0
Le Perray-en-Yvelines	6,0	1,9	4,1	0,0	0,0
Les Bréviaires	5,5	0,0	5,2	0,2	0,1
Les Essarts-le-Roi	7,8	0,8	7,0	0,0	0,0
Longvilliers	1,3	0,0	1,1	0,2	0,0
Mittainville	6,3	0,0	6,3	0,0	0,0
Orcemont	2,0	0,6	1,4	0,0	0,0
Orphin	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0
Orsonville	0,4	0,0	0,2	0,0	0,2
Paray-Douville	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0
Poigny-la-Forêt	3,5	0,2	3,4	0,0	0,0
Ponthévrard	3,1	0,0	3,1	0,0	0,0
Prunay-en-Yvelines	3,3	0,0	2,8	0,0	0,5
Raizeux	3,9	0,0	3,3	0,6	0,0
Rambouillet	20,4	4,8	15,5	0,1	0,0
Rocheville-en-Yvelines	13,4	7,5	6,0	0,0	0,0
Saint-Arnould-en-Yvelines	4,6	0,5	3,7	0,5	0,0
Sainte-Mesme	0,9	0,6	0,0	0,1	0,1
Saint-Hilarion	6,7	0,0	6,5	0,0	0,2
Saint-Léger-en-Yvelines	4,5	0,1	3,9	0,4	0,0
Saint-Martin-de-Bréthencourt	0,5	0,0	0,5	0,0	0,0
Sonchamp	5,3	0,4	4,3	0,0	0,7
Vieille-Église-en-Yvelines	2,7	1,3	1,4	0,0	0,0
SCoT Sud Yvelines	197,2	56,0	129,3	3,2	8,7

Consommation d'espace par commune 2010/2020

(Source : CEREMA/Observ'EAU)

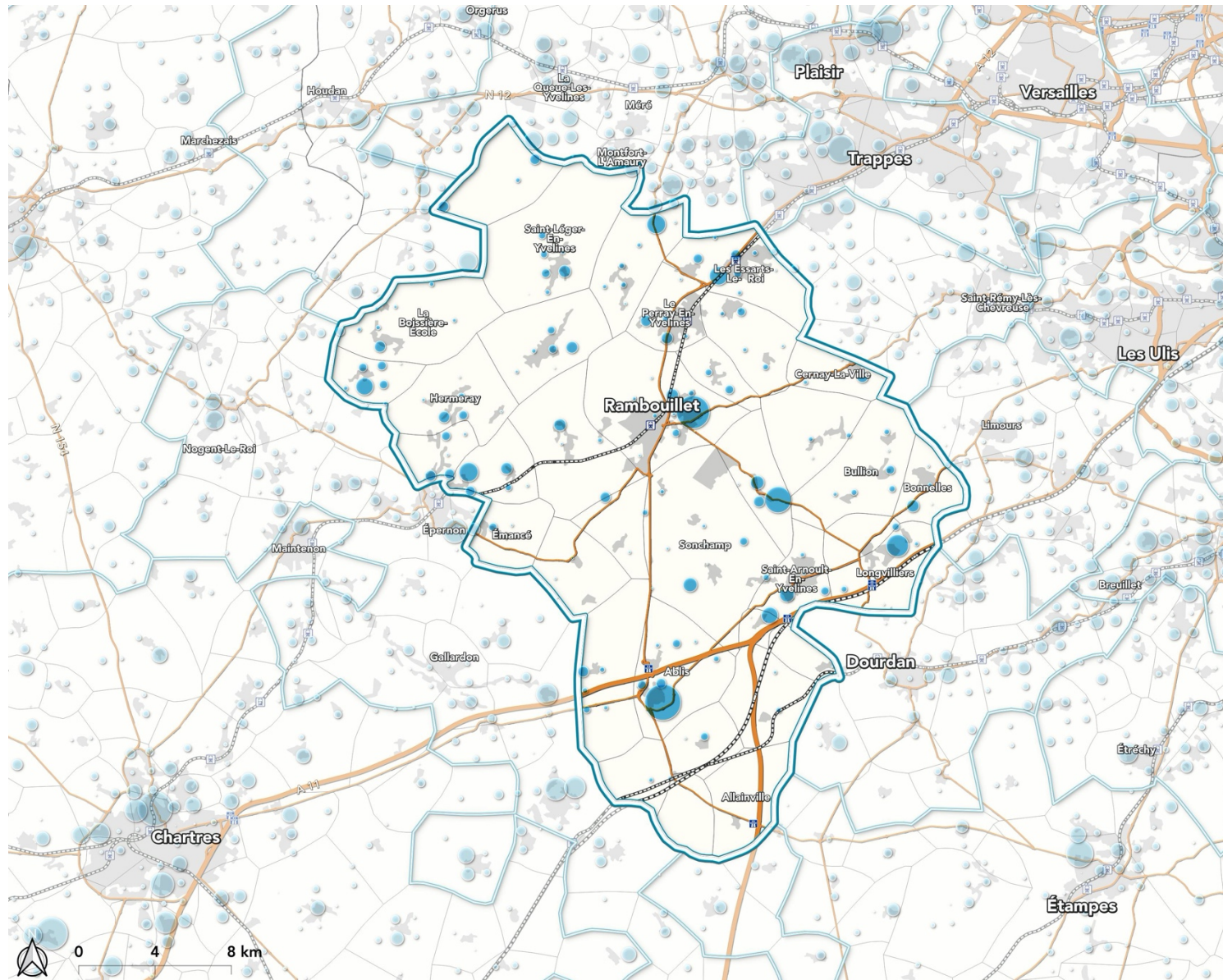
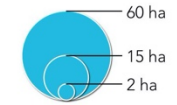
SCoT Sud Yvelines

Artificialisation des sols de type activité 2010 et 2020 :



Source : Cerema, 2021
Réalisation : EAU Aménagement

Artificialisation des sols de
type habitat 2010 et 2020 :



Source : Cerema, 2021
Réalisation : EAU Aménagement

Une consommation très hétérogène selon les communes

- Pour l'activité, les trois communes, qui pour la période 2010/2020, ont présenté la consommation la plus élevée (Rambouillet, Gazeran, Rochefort-en-Yvelines) totalisent 70 % de la consommation de tout le territoire.
- Pour l'habitat, les chiffres sont plus répartis : les 3 communes les plus « consommatrices » (Rambouillet, Ablis, Clairefontaine-en-Yvelines) ne représentent que 34 % de la consommation du territoire pour l'habitat.

Consommation d'espace par SCoT 2010/2020

(Chiffres de population et d'emploi 2019 - Source : CEREMA/Observ'EAU)

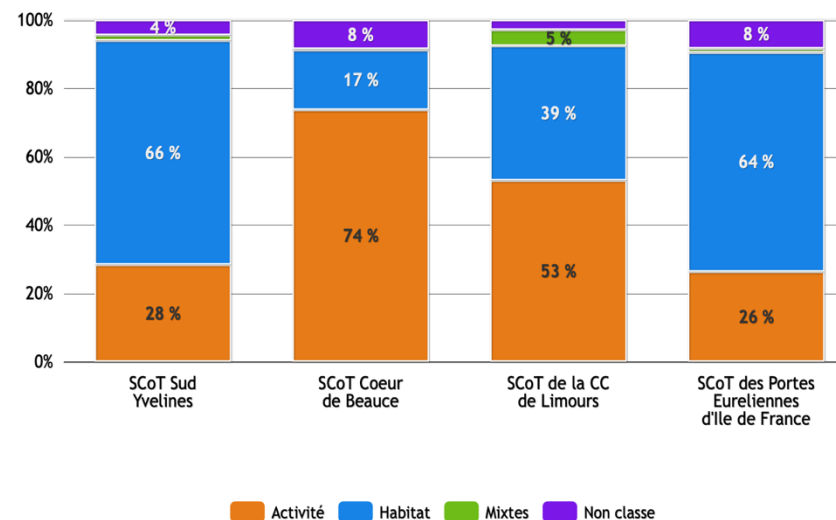
SCoT	Sud Yvelines	Cœur de Beauce	CC de Limours	Portes Euréliennes
Habitants	79127	24456	26882	48578
Consommation totale	197,2	347,8	99,5	137,7
Ratio consommation totale/habitants (M2)	24,92	142,21	37,01	28,35
Consommation habitat	129	61	39	88
Ratio consommation habitat/habitant (M2)	16,30	24,94	14,51	18,12
Emplois	24590	7658	6316	12927
Consommation activité	56	256	53	36
Ratio consommation activité/emploi (M2)	22,77	334,29	83,91	27,85

Une relative sobriété par rapport aux SCoT voisins

- La comparaison avec les SCoT voisins (en prenant en compte le fait que peu de SCoT existent dans le sud de l'IDF) montre que le Sud-Yvelines a eu, pour la période 2010/2020, un comportement témoin d'une sobriété foncière.
- Le ratio « mètre carré de consommation d'espace totale par habitant » est globalement plus bas dans le Sud-Yvelines que dans les territoires de comparaison. La consommation d'espace pour l'activité par emploi est, elle, nettement plus basse, ce qui montre une certaine modération dans la création de zones d'activité, cette modération étant peut-être à mettre en relation avec la tendance à la baisse du nombre d'emplois...

Part de la consommation d'espace de 2010 à 2020 par type :

Source : Cerema 2022



- Cette sobriété provient du nombre des opérations à destination économique, de la densité de ces opérations et de l'habitat, mais elle provient également d'un développement résidentiel centré sur les communes les plus importantes, qui sont généralement plus denses, ce qui aboutit à une consommation d'espace moindre par logement.
- De 2013 à 2019, Rambouillet a connu une progression de 4,7 % de sa population, les communes de 2 000 à 5000 habitants ont connu une progression de 0,1 %, celles de 1000 à 2000 ont vu une progression de 1,9 %, mais les « petites » communes de moins de 1 000 habitants ont subi une diminution globale de leur population.

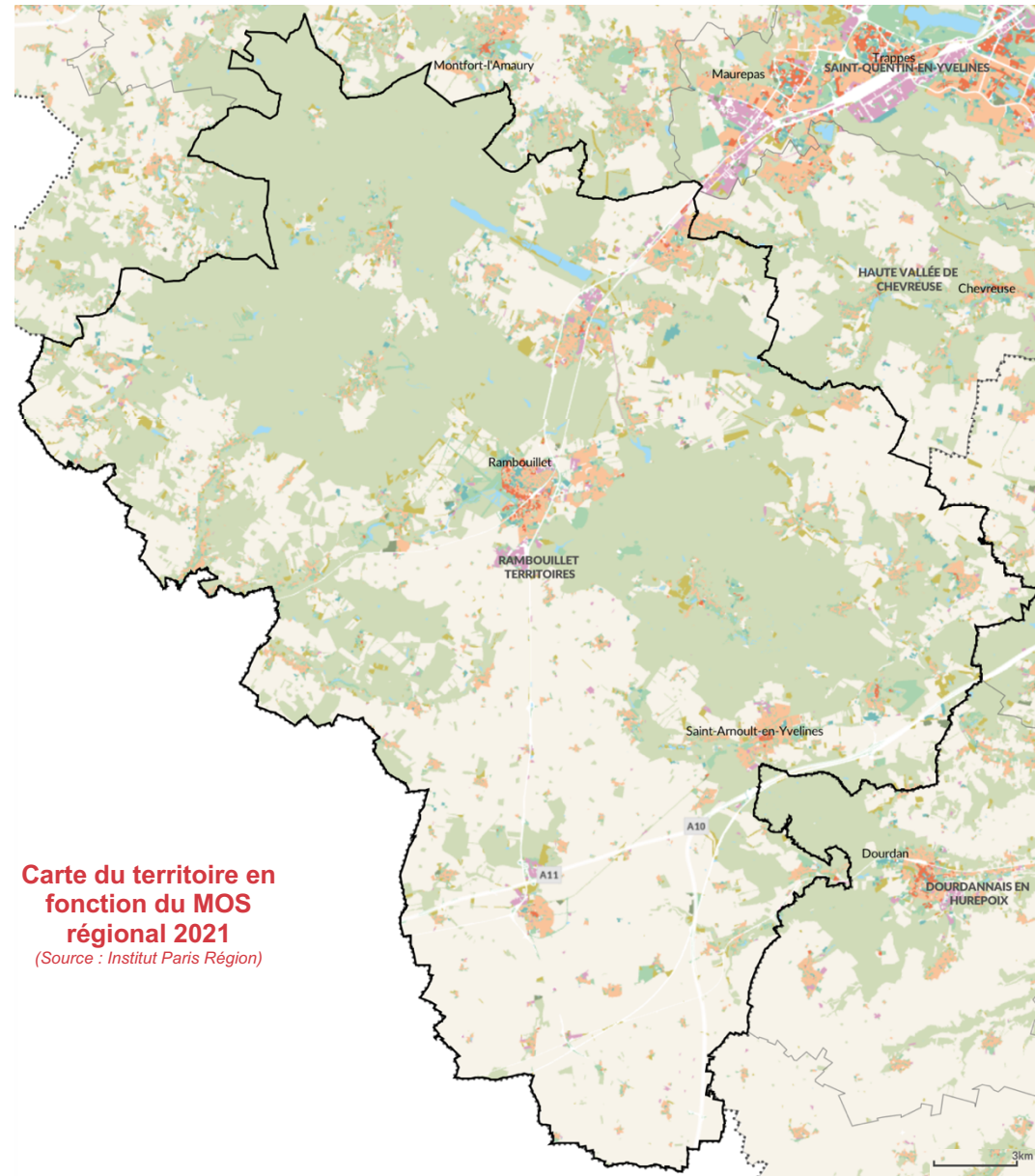
La modification du SDRIF

- Le détail de la consommation, puis de l'artificialisation de l'espace à l'échelle régionale sera déterminé par le SDRIF, qui doit être révisé et devenir le « SDRIF environnemental » ou « SDRIF-e ».
- Le calendrier de cette révision est le suivant :
 - ▶ 2022 : concertation du public, des collectivités et des différents partenaires.
 - ▶ 2023 : 1ère version soumise au vote des élus régionaux puis enquête publique.
 - ▶ 2024 : adoption du SDRIF-E par les élus régionaux avant l'approbation du Conseil d'État.

Variation relative 2013/2019 de la population par strate de communes	
4,7 %	+ de 10 000 hab.
-0,7%	De 5 000 à 10 000 hab.
• • • 0,1%	De 2 000 à 5 000 hab.
1,9%	De 1 000 à 2 000 hab.
• • -3,7%	- de 1 000 hab.
1,7 %	Total SCoT

Variation de la population en % par strate de commune 2013/2019
 (Source : INSEE/Observ'EAU)

- La question est posée des indicateurs permettant de mesurer la consommation, puis l'artificialisation de l'espace ; les pages qui précèdent provenaient des données du CEREMA, qui ont l'avantage d'être nationales et de permettre ainsi des comparaisons inter-régionales. Mais l'Institut Paris Région a développé depuis longtemps un mode d'occupation du sol (MOS), plus fin, spécifique à la région IDF, et quelquefois utilisé pour analyser la « trajectoire foncière » de la Région ou de certains de ses secteurs.
- Ce MOS régional, réalisé à partir d'une couverture photographique réalisée par l'IGN depuis 1982 et actualisé régulièrement sur 81 postes, fournit, pour la période 2012/2021, des chiffres légèrement différents des indicateurs du CEREMA : la consommation annuelle est de 17,6 hectares (dont 23 % pour l'activité pure), contre 19,7 pour le CEREMA (dont 28 % pour l'activité).
- Cette divergence n'est pas négligeable (mais les périodes de référence et la nomenclature des postes est fort différente), et, dans le cours de la révision du SCoT, il conviendra sans doute de privilégier l'indicateur qui servira de référence à la révision du SDRIF.

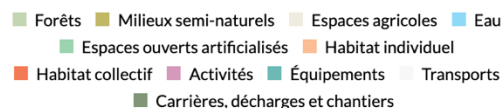


Unité : hectares

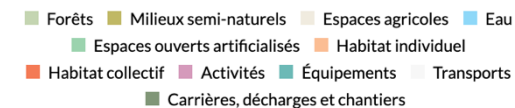
Catégories	CEREMA		MOS Région	
	2010 / 2020	Par an	2012 / 2021	Par an
Activité	56,0	5,6	37,2	4,1
Habitat	129,3	12,9	86,9	9,7
Mixte	3,2	0,3	12,3	1,4
Inconnu	8,7	0,9	21,9	2,4
Total SCoT	197,2	19,7	158,4	17,6

Sources : CEREMA, observatoire de l'artificialisation, Institut Paris Région MOS

TERRITOIRE : RAMBOUILLET TERRITOIRES



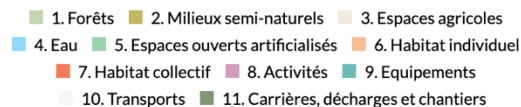
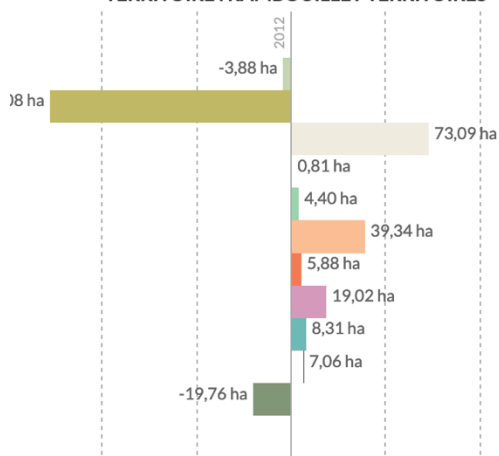
TERRITOIRE : RAMBOUILLET TERRITOIRES



EVOLUTION

2012 à 2017 2017 à 2021

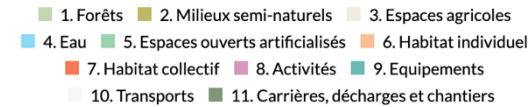
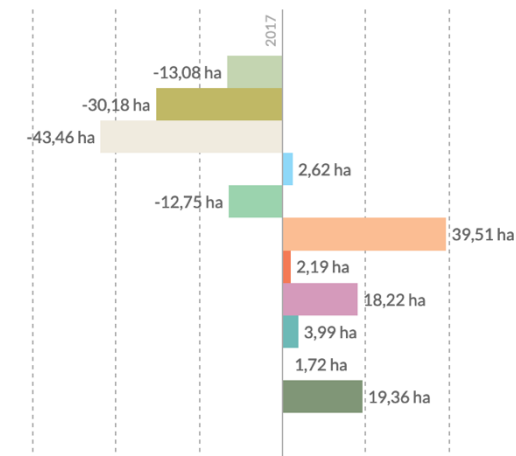
TERRITOIRE : RAMBOUILLET TERRITOIRES



EVOLUTION

2012 à 2017 2017 à 2021

TERRITOIRE : RAMBOUILLET TERRITOIRES



- **En haut, à gauche : comparaison des indicateurs CEREMA et MOS régional 2021 à l'échelle du Sud-Yvelines en hectares**

○ (Source : CEREMA, Institut Paris Région)

- **A droite : les chiffres du MOS régional 2012/2017 et 2017/2021 à l'échelle du Sud-Yvelines : état du territoire et évolution en hectares**

(Source : Institut Paris Région)

SYNTHÈSE

Une consommation d'espace importante, surtout due au résidentiel

- Une consommation d'espace de 197,2 hectares de 2010 à 2020, soit 19,7 Ha. par an, liée aux deux tiers à l'habitat (indicateur CEREMA)
- Des différences importantes entre les communes, surtout pour l'activité (3 communes : Rambouillet, Gazeran, Rochefort-en-Yvelines totalisent 70 % de la consommation de tout le territoire pour l'activité).

Une relative sobriété foncière

- Par rapport aux SCoT voisins, le Sud-Yvelines a fait preuve d'une limitation de ses extensions ou créations de ZAE et a développé, pour le résidentiel, les communes les plus importantes, qui sont souvent les plus denses.
- Les logements.

Une consommation d'espace et une artificialisation qui devront prendre en compte le SDRIF

- La révision du SDRIF détaillera les modes de calcul de la consommation, puis de l'artificialisation de l'espace, en fonction de la Loi climat et Résilience et avec des indicateurs sur lesquels le SCOT pourra sans doute se fonder.

MATRICE A.F.O.M.

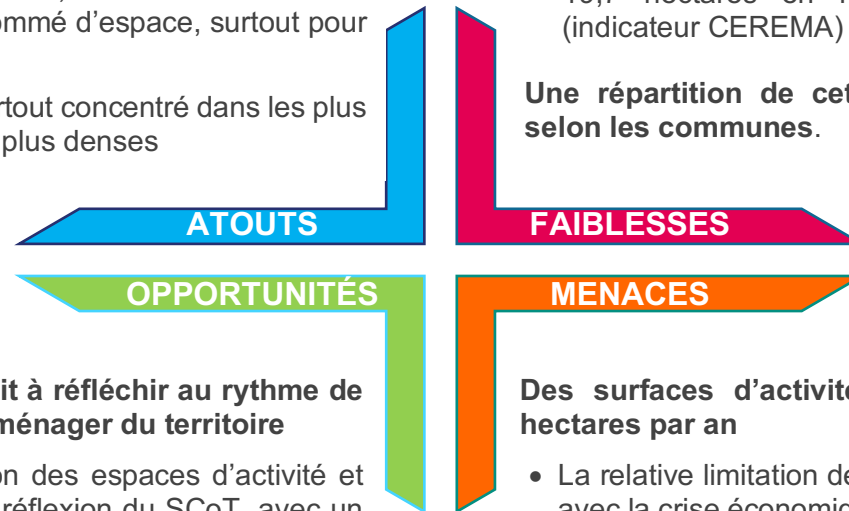
Une certaine sobriété foncière

- Par rapport aux SCoT voisins, le Sud-Yveline a proportionnellement moins consommé d'espace, surtout pour l'activité
- Un développement résidentiel surtout concentré dans les plus importantes communes, souvent plus denses

Une consommation d'espace non négligeable

- 19,7 hectares en moyenne sur la période 2010/2020 (indicateur CEREMA)

Une répartition de cette consommation très différenciée selon les communes.



Une révision du SDRIF qui conduit à réfléchir au rythme de développement et aux modes d'aménager du territoire

- L'aménagement et la construction des espaces d'activité et résidentiels sera au centre de la réflexion du SCoT, avec un objectif légal de diminution du rythme de consommation et d'artificialisation de l'espace et un besoin de qualité architecturale et du cadre de vie.

Des surfaces d'activité qui ont utilisé en moyenne 5,6 hectares par an

- La relative limitation des surfaces d'activité – à mettre en lien avec la crise économique et le caractère contraint du territoire du point de vue de l'aménagement – a sans doute été un des éléments de baisse globale du nombre d'emplois.

GRANDS ENJEUX

Tirer argument de l'évolution légale et de la révision du SDRIF pour engager le territoire dans une transition économique, écologique et énergétique

- Engager une réflexion sur les modes d'aménager et de construire, sur l'évolution des besoins et des attentes.
- Mettre en place un mode de développement privilégiant la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique, intégrant la préservation de l'agriculture, de la forêt et de la biodiversité.

Prendre en compte les objectifs de sobriété foncière

- Déterminer les besoins et les emplacements pour les opérations en densification au sein du tissu urbain existant afin d'éviter un développement non-maîtrisé.
- Garantir, dans le même temps, la qualité du cadre de vie de tous les habitants, au travers de la qualité architecturale et d'aménagement, et des espaces collectifs.

Programmer un mode de développement qui permette l'affirmation du territoire

- Envisager la réalisation des objectifs de développement quantitatif, et, souvent, qualitatif, du territoire dans le cadre des contraintes (géographiques, environnementales, patrimoniales) du territoire et des obligations légales.